



NOTE DE SYNTHÈSE

BUDGET PRIMITIF 2025

Sommaire

PREALABLE	3
1. STRUCTURE D'UN BUDGET COMMUNAL	3
2. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE	4
3. PRESENTATION 2025 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
3.1 Recettes de fonctionnement	4
3.2 Dépenses de fonctionnement	5
3.3 Synthèse de la section de fonctionnement	5
4. PRESENTATION 2025 DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	6
4.1 Recettes d'investissement	6
4.2 Dépenses d'investissement	6
4.3 Analyse de la dette de la commune	7
4.4 Synthèse de la section d'investissement	8
5. PRESENTATION SYNTHETIQUE 2025 DU BUDGET MUNICIPAL	8
5.1 Synthèse générale	8
5.1 Principaux ratios	9

PRELABLE

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année à venir. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur ? est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile

La présente note expose de manière synthétique l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour 2025 par la commune de Saint-Maurice de Beynost et est annexée à la délibération du conseil municipal.

Elle se conforme également à l'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales, qui précise « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif et au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Elle sera disponible sur le site internet de la collectivité, après le vote de la délibération correspondante par le conseil municipal, dans les délais prévus à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales.

1. STRUCTURE D'UN BUDGET COMMUNAL

Le budget d'une commune se structure en deux sections distinctes :

- D'un côté, la section de fonctionnement qui correspond à la gestion des affaires courantes de la collectivité,
- De l'autre, la section d'investissement, qui correspond aux achats mobiliers et immobiliers ainsi qu'aux études et travaux portés par la collectivité.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux :

- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.
- Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (accueil de loisirs, crèche, activités périscolaires...) et aux dotations versées par l'Etat.

La section d'investissement est liée aux projets d'investissement de la ville :

- Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que des études et des travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets.
- Les recettes d'investissement sont principalement les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat, la taxe d'aménagement perçue par la commune, la capacité d'autofinancement que la commune arrive à dégager en réduisant ses dépenses de fonctionnement et les emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

2. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

Le budget 2025 a été voté le 20 février 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 23 janvier 2025.

Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De mobiliser des subventions auprès des conseils départemental et régional mais aussi auprès de l'Etat chaque fois que possible ;
- De programmer les dépenses d'investissement conformément à la Programmation Pluriannuelle d'Investissement ;

Les efforts fait sur les dépenses de fonctionnement et la hausse de la fiscalité locale sur les 2 derniers exercices permettent de maintenir une capacité d'investissement élevée et ce malgré l'impact des différentes augmentations liées à la crise internationale.

3. PRESENTATION 2025 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

3.1 Recettes de fonctionnement :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellés	BP 2023	BP 2024	BP 2025
<i>Opérations réelles</i>				
013	Atténuation de charges	83 800,00 €	71 760,00 €	57 400,00 €
70	Produits des services	295 600,00 €	324 823,00 €	333 900,00 €
73	Impôts et taxes	3 479 145,00 €	3 508 455,00 €	3 568 455,00 €
74	Dotations et subventions	1 456 554,00 €	1 633 554,00 €	1 664 328,00 €
75	Autres produits de gestion courante	96 740,00 €	127 318,00 €	121 017,00 €
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	2 375,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
TOTAL RECETTES REELLES		5 414 214,00 €	5 666 910,00 €	5 746 100,00 €
<i>Opération d'ordre de section à section</i>		13 870,00 €	3 753,00 €	4 651,00 €
002		6 336 501,57 €	4 117 388,24€	4 993 189,25 €
TOTAUX RECETTES		11 764 585,57 €	9 788 051,24 €	10 743 940,25 €

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (activités périscolaire, accueil de loisirs, crèche...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions, aux loyers perçus. Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 5 746 100,00 €.

Les recettes de fonctionnement de la commune sont en légère augmentation sur les exercices 2024 et 2025 en raison de la hausse de la fiscalité et de leurs bases pour pouvoir garder un niveau de recettes nécessaire au maintien de services publics de qualité et une capacité d'investissement suffisante.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux et attribution de compensation : 3 568 k€ au BP 2025 contre 3 508 k€ voté en 2024
- Les dotations versées par l'Etat : 1 664 k€ au BP 2025 contre 1 633 k€ voté en 2024
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population estimée à 333 k€ en 2025.

3.2 Dépenses de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellés	BP 2023	BP 2024	BP 2025
<i>Opérations réelles</i>				
011	Charges à caractère général	1 319 036,45 €	1 373 650,92 €	1 359 552,14 €
012	Charges de personnel	2 518 725,00 €	2 759 641,00 €	2 818 865,00 €
014	Atténuation de produits	285 000,00 €	286 000,00 €	250 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	890 476,00 €	636 826,00 €	552 764,00 €
66	Charges financières	69 419,03 €	53 150,00 €	43 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €	1 000,00 €	1 500,00 €
68	Dot. Aux amortissement et provisions	670,00 €	1 105,00 €	0,00 €
022	Dépenses imprévues	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES		5 184 656,48 €	5 111 372,92 €	5 025 681,14 €
<i>Opération d'ordre de section à section</i>				
023	Virement section d'investissement	6 219 259,09 €	4 186 678,22 €	5 279 549,24 €
TOTAUX DEPENSES		11 764 585,57 €	9 788 051,24 €	10 743 940,25 €

Les opérations d'ordre correspondent principalement à l'amortissement comptable des investissements antérieurs par la collectivité. Les dépenses en section de fonctionnement correspondent à des recettes en section d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les indemnités des élus, la participation à différents syndicats et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2025 représentent 5 025 681,14€ euros.

Les charges à caractère général sont en légère baisse par rapport à l'année précédente notamment en raison de la baisse des coûts annoncée par nos fournisseurs d'énergie (gaz et électricité) mais aussi grâce aux différents travaux d'investissements de ces deux dernières années qui ont permis des économies de fonctionnement.

Par ailleurs la hausse des travaux d'entretien des bâtiments est compensée par la baisse des travaux d'entretien des terrains et réseaux. Les charges de personnel sont en hausse suite à l'augmentation de 3% des cotisations retraites des fonctionnaires imputée sur cotisations patronales. Cette hausse est aussi liée au traditionnel GVT (glissement vieillesse technicité). Les autres charges de gestion courante sont aussi à la baisse cette année en raison de l'absence de prestations d'ingénierie pour l'enfouissement des réseaux (compétence SIEA), et la diminution du remboursement des intérêts de la dette.

3.3 Synthèse de la section de fonctionnement :

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses réelles de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement. Celui-ci est d'un niveau très élevé par rapport aux communes de la même strate, en effet, on peut considérer que le fond de roulement de la commune est de 15 mois.

Budget 2025 de la section de Fonctionnement	
Dépenses réelles	5 025 681,14 €
Dépenses d'ordre	5 718 259,11 €
Total des Dépenses	10 743 940,25 €
Recettes réelles	10 739 289,25 €
Recettes d'ordre	4 651,00 €
Total des Recettes	10 743 940,25 €
Capacité d'autofinancement	5 713 608,11 €

4. PRESENTATION 2025 DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

4.1 Recettes d'investissement :

Le budget d'investissement prépare l'avenir, il est lié aux projets de la ville à moyen ou long terme.

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellés	BP 2023	BP 2024	BP 2025
021	Virement de la section de fonctionnement	6 219 259,09 €	4 186 678,32 €	5 279 549,24 €
1068	Affectation du résultat	280 244,34 €	2 870 959,06 €	0,00 €
024	Produits de cession d'immobilisation	288 200,00 €	288 200,00 €	300 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	100 000,00 €	122 500,00 €	122 500,00 €
	Taxe d'aménagement	300 000,00 €	200 000,00 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement	136 120,00 €	619 698,00 €	1 203 217,90 €
040	Opération d'ordre de section à section	360 000,00 €	490 000,00 €	440 000,00 €
001	Solde d'exécution positif	1 933 126,65 €	1 277 962,73 €	2 174 556,84 €
TOTAUX RECETTES		9 616 950,08 €	10 054 998,11 €	9 605 223,98 €

Les principales recettes d'investissement pour ce budget 2025 sont liées, en dehors du virement issu de la section de fonctionnement, aux subventions pour 1 200 000 € servant en majorité aux travaux de requalification de la RD 1084, et la réalisation de Padel, au FCTVA pour 122 500 €, et à la cession d'un terrain pour 287 000 €.

4.2 Dépenses d'investissement :

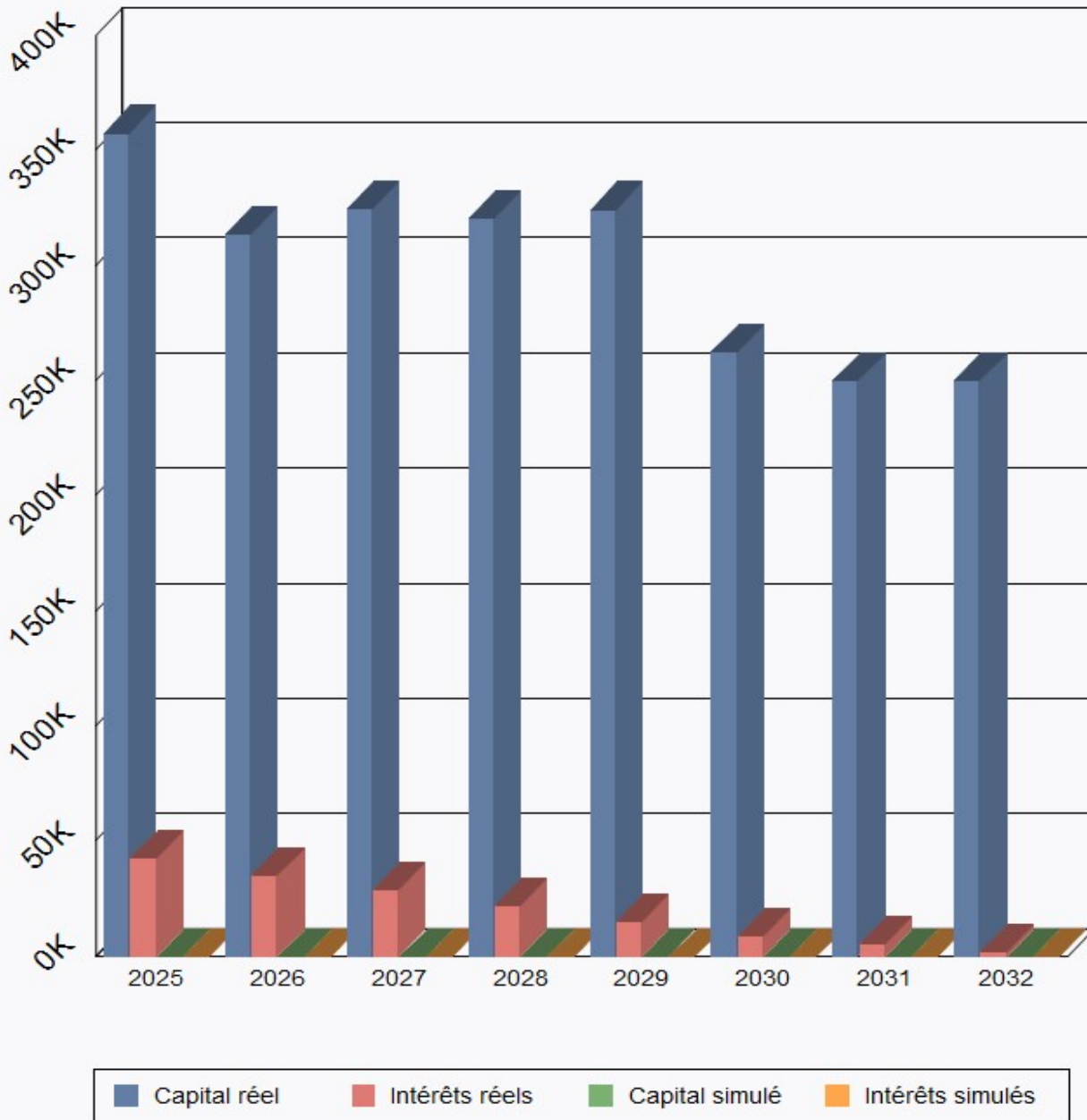
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellés	BP 2023	BP 2024	BP 2025
	Reste à réaliser	280 244,34 €	4 148 921,79 €	1 974 253,23 €
20	Immobilisations Incorporelles	168 685,50 €	89 000,00 €	15 342,80 €
21	Immobilisations Corporelles	660 935,50 €	650 660,44 €	980 505,98 €
23	Travaux (hors RAR)	5 731 924,00 €	490 400,00 €	961 800,00 €
	Travaux non affectés	2 251 660,74 €	4 177 262,88 €	5 175 270,97 €
Total des dépenses d'équipement (A)		9 104 700,08 €	9 555 845,11 €	9 107 172,98 €
001	Déficit antérieur	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunt et dette assimilés	521 000,00 €	495 000,00 €	408 000,00 €
Total des dépenses financières (B)		521 000,00 €	495 000,00 €	408 000,00 €
Opération d'ordre de section à section			3 753,00 €	90 051,00 €
TOTAUX DEPENSES		9 616 950,08 €	10 054 998,11 €	9 605 223,98 €

Les dépenses d'investissement sont principalement réparties entre des prestations d'ingénierie (chapitre 20), des acquisitions (mobilier, matériel, informatique, biens immobiliers) et des travaux sur les bâtiments (chapitre 21) ainsi que les gros travaux de type voirie ou les opérations (chapitre 23). L'année 2025 marquera la fin de la requalification de la RD 1084 un des investissements phare pour la commune. Les autres investissements importants seront majoritairement limités aux projets démarrés l'année N-1, à savoir la réalisation de 3 Padel, des travaux de ravalement de la façade de la Mairie et d'isolation du bâtiment sis 7 avenue des Ecoles ainsi que la pose de panneaux photovoltaïques au restaurant scolaire de la Sathonette.

- Requalification de la RD 1084 & place Charles de Gaulle : environ 1 970 000 €
- Travaux dans les bâtiments et équipements municipaux : 837 000 €
- Travaux de voirie : 109 400€
- Création de 3 pistes de Padel : 762 000€
- Equipements : 96 000 €

4.3 Analyse de la Dette de la commune :

Diagramme de remboursement



Au 1^{er} janvier 2025, le capital restant dû de l'encours de dette s'élèvera à 2 403 157 euros répartis sur 6 emprunts. L'annuité de la dette - environ 400 k€, en baisse par rapport à celle de l'année dernière suite à l'extinction de 3 emprunts baissera également l'année prochaine (2026) du fait de la fin de remboursement d'un autre prêt contracté en 2005. La dette est ainsi estimée à environ 560 €/habitant pour 2025 (contre 687 €/hab en 2024) ce qui est inférieur à la moyenne des communes de même strate (726 €/hab). La capacité de désendettement de la commune est de moins de 3,5 ans si elle consacre la totalité de son épargne brute.

4.4 Synthèse de la section d'investissement :

Le budget d'investissement pour l'année 2025 se situe dans la continuité de l'année dernière avec la réalisation de la requalification de la RD 1084 en avenue urbaine qui a pour vocation de redessiner le cœur de ville et pacifier la circulation.

Après d'importants investissements liés au passage des éclairages publics et des bâtiments en LED sur les deux derniers exercices, la commune poursuit ses investissements dans des solutions durables qui permettront de continuer à mieux maîtriser les charges de fonctionnement comme par exemple en faisant réaliser des travaux d'isolation et de mise en place de panneaux photovoltaïques. Le milieu associatif se verra doté de nouveaux équipements devenus nécessaires pour répondre aux attentes et aux besoins des habitants

Budget 2025 de la section d'Investissement	
Dépenses réelles	9 515 172,98 €
Dépenses d'ordre	90 051,00 €
Total des Dépenses	9 605 223,98 €
Recettes réelles	3 800 274,74 €
Recettes d'ordre	5 804 949,24 €
Total des Recettes	9 605 223,98 €
Projets réels d'investissement	9 605 223,98 €

Les opérations d'ordre correspondent principalement à l'amortissement comptable des investissements antérieurs par la collectivité en recettes.

5. PRESENTATION SYNTHETIQUE 2025 DU BUDGET MUNICIPAL :

5.1 Synthèse générale :

Fonctionnement	
Dépenses reportées	11 073,64 €
Nouvelles dépenses	10 732 866,61 €
Transfert section Invest.	5 279 549,24 €
Total des Dépenses	10 743 940,25 €
Nouvelles recettes	5 750 751,00 €
Recettes reportées	2 174 556,84 €
Total des Recettes	10 743 940,25 €
Investissement	
Dépenses reportées	1 974 253,23 €
Nouvelles dépenses	7 630 970,75 €
Total des Dépenses	9 605 223,98 €
Nouvelles recettes	9 605 223,98 €
Recettes reportées	0,00 €
Total des Recettes	9 605 223,98 €
Total Général	20 349 164,23 €

5.1 Principaux ratios :

Informations financières - ratios		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (source DGCL 2023)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 172,31 €	960,00
2	Recettes réelles de fonctionnement/population	2 505,08 €	689,00
3	Dépenses d'équipement brut/population	2 124,37 €	380,00
4	Encours de dette/population	560,57 €	726,00
5	DGF/population	10,63	160,00
6	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	56,10%	52,70%
7	Dép. réelles de fonct. & remboursement capital dette/recettes réelles de fonct.	88,22%	Non publié
8	Dépenses d'équipement brut/recettes de fonctionnement	84,77%	32,30%
9	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	41,09%	61.60%
10	Epargne brute/ recettes réelles de fonctionnement	59,20%	Non publié

La comparaison avec les différents ratios des communes de même strates (3 500 à 5 000 habitants) que l'on trouve auprès de la Direction Générale des Collectivités Locales permet de mettre en évidence un engagement financier fort de la commune vers ses administrés.

Les dépenses de fonctionnement sont supérieures de 122% par rapport à la moyenne des communes de strates identiques. De même, les dépenses d'investissements sont environ six fois plus importantes à Saint-Maurice de Beynost qu'ailleurs.

Le taux d'endettement par habitant devient très inférieur à celui des communes de même taille en raison de l'extinction de 3 emprunts en 2024 et ce malgré le recours en 2023 à un nouvel emprunt de 2 500 000€ visant à financer principalement la requalification de la RD 1084,

Cette bonne santé financière ne doit pas faire perdre d'esprit que le développement du nombre d'habitants sur le territoire doit nous obliger à maintenir des services publics suffisants et de qualité tout en produisant de nouvelles ressources.